

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 044-214400756-20250626-49_2025-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents9
votants11

L'an deux mil vingt-cinq, le **VINGT-SIX JUIN**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly HUGRON Dominique

ABSENTS EXCUSÉS : BOMMÉ Jean-Paul (pouvoir à LE BOULER Cédric); GRIMAUD Sylvie (pouvoir à RAIMBAUD Nelly)

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; DUMARCHÉ Jérémy ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Yves

OBJET :

49/2025

**UTILISATION DE LA SALLE DU DON POUR UNE ACTIVITE DE SOPHROLOGIE
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

Par délibération en date du 10 octobre 2024, le Conseil Municipal avait autorisé Mme BRICAULT Marie-Christine de Louisfert, diplômée en sophrologie et actuellement sous-statut d'auto-entrepreneur à utiliser la salle du Don pour proposer des séances collectives de sophrologie les lundis de 19h à 20h15. Le conseil avait alors fixé un tarif de 250 € annuel pour une utilisation d'octobre 2024 à juin 2025.

Mme BRICAULT renouvelle sa demande d'utilisation de cette salle pour l'année 2025-2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Mme BRICAULT Marie-Christine à utiliser la salle du Don pour des séances de sophrologie les lundis de 19h à 20h15 de septembre 2025 à juin 2026
- Fixe un montant de 300 € pour l'année payable en début de période d'utilisation ou 150 € pour une utilisation une semaine sur deux.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

